



REUNION D'INFORMATION

-

USM Montargis

Mardi 09 Mars 2010



Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement

CFA des Métiers du Sport

Contexte



- Le CFA des Métiers du Sports forme par l'apprentissage des cadres sportifs : animateurs, éducateurs, entraîneurs ...
- Ces métiers sont exercés dans des clubs, des associations, des structures privées, des centres de remise en forme, des centres équestres, des collectivités territoriales ...
- Les perspectives et potentialités d'emplois sont en progression et permettent une insertion professionnelle optimale

Notre fonctionnement

- Le Centre de Formation d'Apprentis des Métiers (CFA) du Sport est administré par un organisme gestionnaire

=> ARFASSEC*



** Association Régionale de Formation d'Animation Socio Sportive Educative et Culturelle*

- Le CFA est subventionné par le Conseil Régional du Centre à hauteur de 65% de son budget



- Le CFA complète son budget par l'intermédiaire de la collecte annuelle de la Taxe d'Apprentissage

Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement

CFA des Métiers du Sport

Nos thématiques sportives

ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

SPORTS COLLECTIFS Mention RUGBY

SPORTS COLLECTIFS Mention BASKET

ACTIVITÉS EQUESTRES

ACTIVITES AQUATIQUES

BP JEPS - DE JEPS

METIERS DE LA FORME

GYMNASTIQUE

TENNIS

FOOTBALL

Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement

CFA des Métiers du Sport

Notre offre de formation diplômante

Diplômes de Niveau IV

- BPJEPS Activités Sports Collectifs :
 - ❖ Mention RUGBY
 - ❖ Mention BASKET
- BPJEPS Activités Equestres
- BPJEPS Activités Physiques pour Tous
- BPJEPS AGFF
 - Mention activités gymniques acrobatiques
 - Mention activités gymniques d'expression
 - Mention forme en cours collectif
 - Mention haltères, musculation et forme sur plateau
- BPJEPS Activités Aquatiques



Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement

CFA des Métiers du Sport

Notre offre de formation diplômante

Diplôme de Niveau V (spécial Football)

- C.A.P des Métiers du Football au centre de formation professionnel de la TREMBLÈRE à Châteauroux en partenariat avec le club professionnel de la BERRICHONNE

Diplôme de Niveau IV (spécial Football)

- BEES 1^{er} DEGRE FOOTBALL à l'Institut de Formation Régional de Châteauroux (en partenariat avec la Ligue du Centre de Football)
- BEES 1^{er} DEGRE FOOTBALL au Centre de Formation Professionnel de la TREMBLÈRE à Châteauroux (en partenariat avec la BERRICHONNE)

Diplôme de Niveau III (spécial Tennis)

- DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION TENNIS en partenariat avec la Ligue du Centre de Tennis

Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement

CFA des Métiers du Sport

Le CFA des Sports en quelques chiffres

- 14 ans d'expérience depuis son ouverture
- Plus de 780 apprentis formés depuis 1996
- 85% de réussite aux épreuves (examens et certifications)
- 92% d'insertion professionnelle directe pour nos jeunes diplômés à l'issue de leur formation
- 12 salariés répartis sur les pôles administratif et pédagogique
- Près de 40 formateurs et experts au plus près du formé

Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement

CFA des Métiers du Sport

Les axes de développement du CFA

- Proposer une offre de formation au plus près des besoins du secteur sportif
- Donner accès aux niveaux supérieurs de qualification en accord avec la réforme des diplômes (DE JEPS / DES JEPS / ...)
- Favoriser la Bi-qualification ou Pluri-compétences dans son offre de formation
- Promouvoir la prévention de la Santé par les Activités Physiques et Sportives (APS)
- Sensibiliser ses apprentis à la mobilité européenne
- S'inscrire dans une démarche de formation vers le public handisport
- Développer la Formation Ouverte et à Distance (FOAD)

Les différents types de contrats

- Le Contrat d'Apprentissage
- Le Contrat de Professionnalisation
- La Période de Professionnalisation
- Les Contrats Aidés (Contrat Avenir, CAE, CIE)

L'apprentissage en quelques points

- Un Apprenti
- Une Entreprise
- Le CFA
- Une formation alternée
- Une insertion facilitée
- Une rémunération
- Une expérience professionnelle
- Un Diplôme d'Etat délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Le Contrat d'Apprentissage

- Est signé entre un apprenti et un employeur (club, ligue, comité ...)
- A une durée pouvant aller de 1 à 3 ans (de 1 à 2 ans au CFA des Sports)
- A une durée légale de travail hebdomadaire de 35 heures (annualisation du temps de travail pour l'Apprenti en formation)
- Donne accès à une rémunération égale à un pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'Apprenti, de son niveau scolaire, et de l'année d'étude (1^{ère} ou 2^{ème}) durant l'Apprentissage suivi

Année d'exécution	- De 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
Année 1	25% du SMIC*	41% du SMIC*	53% du SMIC*
Année 2	37% du SMIC*	49% du SMIC*	61% du SMIC*

** Les conventions ou accords collectifs de branches ou d'entreprises peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées*

Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement

CFA des Métiers du Sport

CONTRAT D'APPRENTISSAGE <i>(exonéré de cotisations sociales, CRDS et CSG)</i>	<i>de 18 à 20 ans</i>		<i>21 ans et +</i>	
	1ère Année	2è Année	1ère Année	2è Année
SALAIRE MENSUEL % SMIC (coût réel par mois)	548 €	655€	709 €	816 €
SALAIRE ANNUEL (coût réel)	6 576 €	7 860 €	8 508 €	9 92 €
A DEDUIRE LES AIDES DE LA REGION CENTRE				
SOUTIEN A L'EFFORT DE FORMATION DE BASE niveau apprenti < au bac (niveau IV)	1200	1200	1200	1200
Majoration - accueil d'apprentis en petites entreprises	900 € si jeune diplômé inférieur au niveau 4	500	900 € si jeune diplômé inférieur au niveau 4	500
Majoration apprenti de niveau IV, III, II et I	500		500	
Majoration formation maîtres apprentissage 1ère année	500 €		500 €	
Aide plan d'urgence (décret Martin HIRSCH)	1 800 €		1 800 €	
Salaire annuel (coût réel avec les aides)	2 504 €	6 064€	4 400 €	8 092 €
Salaire mensuel (coût mensuel réel avec les aides)	208 €	505 €	366 €	674 €



Quelles démarches
entreprendre ?

Qui fait quoi ?



L'Employeur

*Va à la CCI chercher
Un contrat
d'apprentissage*

1

*Signe le contrat
Avec l'apprenti*

2

*Organise la formation
De l'apprenti
Dans la structure*

3

*Met à disposition
Un maître
d'apprentissage*

4

*Rémunère l'apprenti
Respecte le code
Du travail*

5

*Perçoit les aides
À la formation **

6

*Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement*

CFA des Métiers du Sport

L'Apprenti

Est un salarié

*En formation en
alternance*

*Au CFA et en
entreprise*

*Reçoit une formation
professionnelle*

*Est impliqué
Dans l'entreprise*

*Suit sa formation
Régulièrement
Pendant deux ans **

*Perçoit une
Participation aux frais
de repas
Hébergement et transport*

Obtient son diplôme

*Peut entrer dans
La vie professionnelle
À la sortie de sa formation*

*Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement*

CFA des Métiers du Sport

Les Partenaires

Les Entreprises

Taxe d'Apprentissage

Le Conseil Régional

Subventions et aides

Ministère de la
Jeunesse et des Sports et de la
Vie Associative

Habilitation des formations

Ministère du Travail
Et de l'Emploi

Habilitation Contrats d'Apprentissage

Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement

CFA des Métiers du Sport

Le Contrat de Professionnalisation

- Qui est concerné ?
 - Les jeunes de 16-25 ans
 - Les jeunes de plus de 26 ans
 - Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Comment ça marche ?
 - Compléter une formation initiale
 - Obtenir une qualification
 - À réaliser en CDD ou CDI
 - D'une durée de 6 à 12 mois
 - 24 mois maximum

Le Contrat de Professionnalisation

Des avantages pour tous

❖ Le bénéficiaire

- Jeunes de 16 à 25 ans : 55 à 80% du SMIC en fonction de l'âge et des qualifications
- Plus de 26 ans : 100% du SMIC ou 85% du SMC

❖ L'Employeur

- Doit être assujetti au financement de la formation professionnelle
- Bénéficie d'une prise en charge des frais de formation et de tutorat par l'OPCA
- Est dispensé du versement d'indemnité de fin de contrat (CDD)

Cas Pratique

- ❖ Jeune de plus de 26 ans
- ❖ 100% SMIC en rémunération
- ❖ Formation BP JEPS Activités Physiques pour Tous 24 mois
 - 830 heures en organisme de formation
 - 400 heures de stage en structure professionnelle



CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	+ de 26 ans
	1ère Année / 2è Année
SALAIRE MENSUEL (% SMIC)	1321 €
SALAIRE ANNUEL	31704 €
A DEDUIRE	
PRISE EN CHARGE OPCA (18 €)	1230 x 18 € = 22 140 €
COUT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION (à régler à l'Organisme de Formation)	830 heures x 9 € = 7 470 €
RESTE POUR LE CLUB	22 140 - 7470 = 14 670 €
SALAIRE ANNUEL RESTANT A LA CHARGE DU CLUB	31 704 - 14 670 = 17 034 €
SALAIRE MENSUEL RESTANT A CHARGE DU CLUB	17 034 / 24 = 709,75 €
AIDE A L'EMBAUCHE POUR LES TPE (Selon données 2009)	184,90 € soit 709,75 - 184,90 = 524,85 €
A AJOUTER : charges sur salaires mais possibilité d'abattements bas salaires (LOI FILLON)	

Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement

CFA des Métiers du Sport

Partenariats Sportifs



CERCLE JULES FERRY
FLEURY LOIRET HANDBALL



SAINT PRYVE SAINT HILAIRE
FOOTBALL CLUB



RUGBY CLUB ORLEANS



Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement

CFA des Métiers du Sport

Objectifs de ces Partenariats

- ❖ Politique de Partenariat / Sponsoring vers les Clubs de Haut Niveau
- ❖ Offre de formation adaptée pour les sportifs sous contrats professionnels
 - => Pour permettre à nos sportifs de haut niveau de s'inscrire dans une réelle démarche de formation professionnelle dans un double projet
projet sportif - projet de formation
- ❖ Pour accompagner le projet du CFA d'améliorer et de développer la qualité et le niveau de professionnalisation des jeunes formés :
 - => favoriser l'accès aux niveaux supérieurs et développer les formations pluri qualifiantes
- ❖ Pour nouer des liens durables :
 - => développer des stratégies partenariales et aller vers des perspectives d'avenir pour le sport de demain
- ❖ Analyser et exploiter au mieux les potentiels de chacun de ces partenaires par :
 - => une démarche de sensibilisation de versement de la Taxe d'Apprentissage de leurs entreprises partenaires

Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement

CFA des Métiers du Sport

La création d'un emploi

A partir d'une démarche de projet :

- Situer le projet dans une perspective professionnelle
- Situer le projet dans une perspective pragmatique en liaison avec votre contexte
- Situer le projet dans une perspective opérante en utilisant les outils actuels
- Situer le projet dans une perspective de responsabilité

La création d'un emploi

Différentes étapes

- Les raisons de créer un emploi, l'identification des besoins
- Définir les contours de l'emploi et son contenu, définir le profil du candidat
- Les différents contrats et ses financements
- La stratégie de recrutement
- L'intégration du salarié et le dispositif d'accompagnement

LE CFA des Métiers du Sport

- Facilite vos démarches administratives
- Facilite les contacts grâce à son réseau
- Accompagne vos projets en vous conseillant
- Propose un suivi post formation
- Propose une formation professionnelle continue



Fabrice MILLOT – Coordonnateur Pédagogique
Baptiste GOUMAND – Chargé de Développement

CFA des Métiers du Sport